



***La Prestation  
nationale pour  
enfants***

**2001**  
Rapport d'étape

## En quoi consiste la Prestation nationale pour enfants?

En 1998, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux<sup>1</sup> ont lancé la Prestation nationale pour enfants (PNE), qui comporte un volet Premières nations.

La Prestation nationale pour enfants vise à :

- prévenir et à réduire la pauvreté chez les enfants au Canada;
- à favoriser la participation au marché du travail en veillant à ce qu'il soit toujours plus avantageux, pour les familles, de travailler;
- à réduire les chevauchements et le double emploi en harmonisant les objectifs des programmes et les prestations des divers ordres de gouvernement.

La PNE a été conçue pour aider les parents à trouver et à conserver un emploi en leur versant des prestations pour enfants indépendamment de l'aide sociale et elle permet de continuer à leur fournir des prestations et des services pour enfants bonifiés lorsqu'ils intègrent le marché du travail.

Le gouvernement du Canada majore les prestations de soutien du revenu pour les enfants de familles à faible revenu par le biais du Supplément de la Prestation nationale pour enfants de la Prestation fiscale canadienne pour enfants.

À leur tour, la plupart des provinces, territoires et Premières nations rajustent les prestations de soutien du revenu qu'ils versent pour les enfants, tout en veillant à ce que le plein montant ou un montant partiel soit versé aux termes du Supplément de la PNE.<sup>2</sup> Ces rajustements ont permis aux provinces et territoires de fournir de nouvelles prestations et de nouveaux services ou de bonifier les prestations et services déjà en place pour les familles à faible revenu avec enfants qui répondent aux critères de la Prestation nationale pour enfants.

Les initiatives de la PNE prennent surtout la forme de services de garde d'enfants, de services à la petite enfance et aux enfants à risque, de prestations pour enfants et de suppléments au revenu gagné et de prestations de maladie supplémentaires.

Environ 600 Premières nations participent à la PNE, dans le cadre d'initiatives qui répondent aux priorités de leur collectivité et qui contribuent aux objectifs de la PNE. Ces initiatives visent les services de garde d'enfants, la nutrition des enfants, le développement de la petite enfance, les possibilités d'emploi et de formation et d'autres secteurs comme la transmission de la culture et des traditions, les loisirs et le développement des jeunes.

<sup>1</sup> Le gouvernement du Québec a déclaré être d'accord avec les principes fondamentaux de la Prestation nationale pour enfants (PNE). Le Québec a choisi de ne pas participer à la PNE parce qu'il souhaite conserver le contrôle du soutien du revenu pour les enfants du Québec mais il a adopté une démarche comparable. Dans le présent rapport, toutes références à des dispositions conjointes des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux n'incluent pas le Québec.

<sup>2</sup> Pour une description complète des modèles de rajustement et de réinvestissement de l'aide sociale provinciale et territoriale, consulter le site Web de la Prestation nationale pour enfants, à l'adresse <http://www.prestationnationalepourenfants.ca>

## La Prestation nationale pour enfants porte-t-elle fruit?

La Prestation nationale pour enfants (PNE) améliore la situation des familles avec enfants et elle est efficace quant à la prévention et à la réduction de la pauvreté des enfants. La proportion des familles avec enfants qui ont un faible revenu diminue constamment; elle est en effet passée de 20,4 p.100 en 1996 à 17,2 p. 100 en 1999. Ainsi, plus de 135 000 familles et environ 201 000 enfants sont passés au-dessus du seuil de faible revenu (SFR) entre 1996 et 1999.

Ces résultats sont en grande partie attribuables à la bonne performance économique de la fin des années 1990; et l'initiative de la PNE appuie cette tendance en améliorant la situation des familles avec enfants.

Le document *La Prestation nationale pour enfants : Rapport d'étape 2001* contient, pour la première fois, les résultats des effets directs de la PNE sur la prévention et la réduction de la pauvreté chez les enfants. En 1999, grâce à la PNE :

- Environ 1,2 million de familles et 2,1 millions d'enfants ont vu leur revenu augmenter.
- Les familles à faible revenu ont vu leur revenu augmenter de 775 \$, en moyenne.
- Le nombre de familles à faible revenu avec enfants a été réduit d'environ 2,4 p. 100 (soit environ 16 500 familles et environ 33 800 enfants).

- Il y a eu une réduction de près de 6,5 p.100 de l'écart de faible revenu (le montant total de revenu dont les familles auraient besoin pour quitter la catégorie des familles à faible revenu).

Les effets devraient être encore plus importants pour les exercices 2000 et 2001 et ils seront présentés dans les prochains rapports d'étape sur la PNE.

## Quel est le montant des sommes investies?

Le gouvernement du Canada a versé environ 7,9 milliards de dollars en prestations aux familles par le biais de la Prestation fiscale canadienne pour enfants en 2001-2002, dont 2,5 milliards de dollars dans le cadre de l'initiative de la PNE.

En 2001-2002, les gouvernements provinciaux et territoriaux, ainsi que les Premières nations, ont dépensé au total un montant estimatif de 734,7 millions de dollars pour des initiatives de la PNE.

On estime que la valeur totale des initiatives des Premières nations s'est élevée à 59,5 millions de dollars en 2001-2002.

Une famille à faible revenu avec deux enfants recevra en 2002-2003 une prestation fédérale pour enfants pouvant atteindre 4 682 \$ par année, tandis que la prestation annuelle maximale était fixée à 2 540 \$ en 1996; cela représente une hausse de 84 p. 100.

En 2004, la Prestation fiscale canadienne pour enfants s'élèvera à 2 500 \$ pour un premier enfant et à 2 300 \$ pour un deuxième enfant et pour chacun des autres enfants; une famille de deux enfants recevra donc un montant total de 4 800 \$.

## Initiatives des provinces, territoires et Premières nations dans le cadre de la Prestation nationale pour enfants

Dans le cadre de l'initiative de la PNE, les provinces, les territoires et les Premières nations ont réinvesti des sommes et investi de nouvelles sommes dans des programmes et services destinés aux familles à faible revenu avec enfants :

**Prestations pour enfants et suppléments au revenu gagné** : pour fournir plus d'argent aux familles à faible revenu et pour aider les parents à conserver leur emploi et à se déplacer dans l'échelle salariale.

**Initiatives de garde d'enfants** : pour aider les familles à faible revenu à payer les frais additionnels de garde d'enfants engagés parce que les parents occupent un emploi.

**Services à la petite enfance et aux enfants à risque** : pour soutenir les familles à faible revenu ayant de très jeunes enfants, de sorte qu'elles puissent leur donner un bon départ dans la vie.

**Prestations de maladie complémentaires** : pour faire en sorte que les familles puissent continuer de bénéficier de prestations de maladie importantes lorsqu'elles passent de l'aide sociale au marché du travail.

**Autres initiatives de la PNE** : pour fournir des programmes et des services qui répondent aux besoins particuliers des enfants de chaque province et territoire.

**Remarque** : Pour de plus amples renseignements sur les réinvestissements de la PNE par les provinces, les territoires et les Premières nations, consulter l'annexe 5 du document *La Prestation nationale pour enfants : Rapport d'étape 2001*.

## La voie du progrès

Le *Rapport d'étape 2001* révèle, pour la première fois, que la Prestation nationale pour enfants a atteint ses objectifs, particulièrement celui de réduire et de prévenir la pauvreté chez les enfants. Ces tendances positives montrent que la PNE est une mesure efficace et qu'elle constitue un bon exemple de coopération entre le gouvernement fédéral, les provinces, les territoires et les Premières nations. De plus, une évaluation approfondie de la Prestation nationale pour enfants est en cours et elle fera l'objet d'un compte rendu détaillé dans le prochain rapport d'étape sur la PNE.

Au cours de ses trois premières années d'existence, la Prestation nationale pour enfants a permis de mettre en place les éléments clés d'un système de prestations pour enfants intégré. La PNE instaure une nouvelle plate-forme nationale de prestations pour enfants, complétée par les prestations et services supplémentaires offerts par les provinces, territoires et les Premières nations. Le gouvernement canadien reconnaît toutefois qu'il reste des obstacles à surmonter dans la lutte contre la pauvreté chez les enfants et le soutien aux familles à faible revenu et il s'engage, de concert avec les provinces, les territoires et les Premières nations, à poursuivre les efforts en vue de réaliser les objectifs de la Prestation nationale pour enfants.